

Le journal des Chapelains

N° 47 | Août 2020

SUPPLÉMENT ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

DOSSIER SPÉCIAL
CRISE SANITAIRE

**Une équipe renouvelée
au service de la population**

SOMMAIRE

4-9: La nouvelle équipe municipale
10-29: Dossier spécial crise sanitaire
30-33: Budget 2020
34-35: Centre culturel Didier Bienaimé
36: L'info en plus
37: Expression politique
38-39: État civil

HÔTEL DE VILLE

Rue du Maréchal Leclerc

Lundi:

8h45-12h et 13h30-18h

Mardi au jeudi:

8h45-12h et 13h30-17h

Vendredi:

9h-17h

03 25 71 34 34

com@la-chapelle-st-luc.eu

Directeur de publication:

Olivier GIRARDIN

Rédactrice en chef:

Rachida ANDRIATSIORY

Rédaction et mise en page:

Pierre CHINON

Photographies:

Ville de La Chapelle Saint-Luc,

Olivier DOUARD, freepik.com.

Impression:

La Renaissance, Pont-Sainte-Marie

Distribution:

ADREXO, La Chapelle Saint-Luc

Le journal des Chapelains
est imprimé à 6500 exemplaires
sur du papier issu de forêts
durablement gérées.



IMPRIM'VERT®

Dépôt légal à la parution.





Olivier GIRARDIN

Maire

Vice-Président de Troyes
Champagne Métropole

Conseiller régional

Préparer l'avenir...

CRISE SANITAIRE

JDC : Selon vous, quelles actions phares de la municipalité sont à retenir ?

OG : C'est d'abord un état d'esprit ! Dès le soir du 15 et le lendemain matin à la première heure, notre Direction générale des services était en réunion avec moi pour préparer ce qui pouvait l'être avec cette incroyable incertitude qui régnait sur tellement de secteurs.

Tout·e·s celles et ceux qui le pouvaient, élu·e·s, services, conseils citoyens, associations, se sont mis en mouvement pour informer, visiter, soulager, fabriquer des masques, organiser les distributions, aller faire les courses, mettre à disposition des attestations...

Une activité de cette nature et intensité dans pareille situation... Je me rappelle avoir même « piqué une colère » car je voyais trop de monde s'affairer dans nos locaux. Mais, en tous les cas, les habitant·e·s de notre Ville peuvent avoir confiance. Les agents, les élu·e·s répondent présents lorsque le devoir les appelle.

À titre de symbole, je veux saluer ici, les élu·e·s et les personnels qui se sont occupés d'accueillir, week-end compris, les enfants des soignants dans une période tellement difficile ainsi que celles et ceux qui, sous l'égide du CMAS, ont apporté les premiers masques que nous nous sommes procurés pour les porter aux personnes les plus fragiles.

JDC : Avez-vous un conseil ou un message à adresser aux agents et aux habitant·e·s ?

OG : Un immense Merci. Un grand Bravo et beaucoup de respect pour toutes celles et ceux qui se sont mobilisé·e·s. J'ajoute évidemment l'impérieuse nécessité de continuer d'être rigoureux afin que l'épidémie ne nous fasse plus le mal qu'elle a déjà fait. Se laver les mains, tenir ses distances, porter un masque lorsque l'on est en milieu clos et confiné... Tout cela est peu de choses et permet aux personnels soignants de se consacrer aux soins des patient·e·s atteint·e·s de maladies graves ou urgentes à traiter sans être débordé·e·s par la prise en charge du virus et ses conséquences.

JDC : Quelles seront, à court et moyen terme, les répercussions de cette crise sanitaire dans notre Ville ?

OG : La crise économique à venir sera une nouvelle épreuve pour tou·te·s. Son intensité, sa durée nous sont inconnues comme l'est le virus lui-même. Cette épreuve aura des répercussions sur notre vie communale. Nous faisons tout pour maîtriser les évolutions à venir dans les limites de nos connaissances. J'ai confiance en celles et ceux qui m'accompagnent.

Nous avons connu des crises. Nous ferons face. C'est notre responsabilité. C'est notre devoir.

ÉLECTIONS

Journal Des Chapelains (JDC) : Quels sont les points forts de cette nouvelle équipe ?

Olivier Girardin (OG) : C'est une équipe qui associe la force tranquille d'une stabilité inédite dans notre ville, l'expérience de la gestion municipale, un socle solide de valeurs communes, un puissant rassemblement de parcours et de trajectoires de vies et, enfin, un apport auquel je tenais beaucoup, de jeunes élu·e·s (*ou en passe de l'être*) pour préparer l'avenir et donner un regard et de l'énergie en plus.

JDC : En quoi la « transmission de savoir-faire » est-elle importante pour vous ?

OG : Nous sommes à un tournant générationnel de l'histoire de notre collectivité. Ce mandat qui commence nous donne l'opportunité de le conduire avec recul et sérénité. Ainsi, le rôle des élu·e·s les plus expérimenté·e·s sera de préparer l'avenir, de veiller à la transmission de leurs compétences avec toute la bienveillance nécessaire afin que les plus jeunes (*élu·e·s*) puissent donner le meilleur de ce qu'ils savent et veulent pour notre ville dans un univers forcément différent de ce qu'ils imaginaient en s'engageant.

JDC : Pouvez-vous nous rappeler le contexte dans lequel s'est déroulé ce premier tour des élections ?

OG : Ce scrutin s'est déroulé dans des conditions extraordinaires. Les électeurs ont été appelés aux urnes pour accomplir leur devoir civique au moment où les premières mesures de confinement et de restrictions étaient prises. La peur a saisi nombre d'entre nous dans les 24 h qui ont précédé le vote. Nous avons bien sûr pris toutes les mesures possibles pour éviter les contacts dans les bureaux de vote : espacement dans la file, stylos pour parapher les listes électorales et présence de gel hydroalcoolique...

Je salue ici les services de notre commune ainsi que tous ceux qui ont contribué à garantir cet exercice démocratique si particulier.

Malgré un résultat sans ambiguïté dans notre Ville et une belle victoire de notre équipe, ce fut un scrutin difficile à vivre. La suite le fut plus encore.



LE SCRUTIN EN CHIFFRES

- 6 087 inscrits
- 2 096 votants
- 2 025 exprimés

« Une ville
qui avance »
Olivier Girardin

1 393 voix | 68,79%

« Des Chapelains
pour les Chapelains »
Vincent Richard

632 voix | 31,21%





Olivier GIRARDIN
Maire

*Vice-président de Troyes Champagne Métropole
Conseiller régional*

LE RÔLE DES ADJOINT·E·S

Elles et ils sont au nombre de neuf.

Élu·e·s en même temps que le maire parmi les membres du conseil municipal, elles ou ils assument des fonctions confiées par le maire, et assurent sa suppléance en cas d'empêchement.

Les fonctions et responsabilités qu'elles ou ils exercent sont en rapport direct avec leurs compétences ainsi que leurs motivations respectives.



Cécile PAUWELS
2^e Adjointe au Maire

En charge de l'éducation et de la jeunesse.

*Vice-présidente du pôle
Éducation – Jeunesse.*



Sylviane BETTINGER
4^e Adjointe au Maire

En charge de l'Administration générale,
de la Relation aux habitants
et de la Qualité des Services.

*Vice-présidente du pôle
Ressources internes, Qualité et Sécurité.*



Marie-Claude DEFONTAINE
6^e Adjointe au Maire

En charge de l'Action sociale et du Logement.

*Vice-présidente du pôle
Affaires sociales et Solidarités.*



Aïcha HIMEUR
8^e Adjointe au Maire

En charge du Handicap,
de la Solidarité, des Seniors
et des Personnes vulnérables.

LE RÔLE DU MAIRE

Le maire est à la fois exécutif de la commune et agent de l'État. Ces deux types de fonctions s'exercent dans des conditions différentes.

Le maire représente la commune à l'égard des tiers. Il est chargé de préparer et d'exécuter le budget et les délibérations du conseil municipal.

Il peut également être chargé en tout ou partie, de certaines de ses compétences par délégation de l'assemblée délibérante.

Il est seul chargé de l'administration municipale, mais il peut procéder à des délégations de fonctions ou de signature.

En outre, le maire est chargé des pouvoirs de police.

Le maire exerce ses attributions sous le contrôle du conseil municipal, dans le cadre des délégations qui peuvent lui être accordées par ce dernier, et également sous le contrôle du représentant de l'État dans le département, puisqu'une grande partie des

Jean-Paul BRAUN

1^{er} Adjoint au Maire

En charge de l'Aménagement urbain,
de la Transition écologique et de la Politique de la Ville.

*Vice-président du pôle
Évolution urbaine et Transition écologique.*



David PARISON

3^e Adjoint au Maire

En charge des Finances
et de la Stratégie financière.



Bernard CHAMPAGNE

5^e Adjoint au Maire

En charge de la Tranquillité publique,
de la Médiation,
des Équipements et des Associations sportives.



Dany GESNOT

7^e Adjoint au Maire

En charge de l'Animation, des Associations
et de la Démocratie participative.

*Vice-président du pôle Vie associative,
sportive, culturelle et citoyenne*



Jean JOUANET

9^e Adjoint au Maire

En charge de de l'Urbanisme
et des Projets d'aménagement structurants.



LES COMMISSIONS STATUTAIRES

- Pôle Évolution Urbaine et Transition Écologique
- Pôle Éducation – Jeunesse
- Pôle Ressources Internes, Qualité et Sécurité
- Pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne
- Pôle Affaires Sociales et Solidarités



actes qu'il prend sont soumis au contrôle de légalité. S'agissant de ses relations avec le préfet, le maire peut demander à ce dernier les informations nécessaires à l'exercice des attributions de la commune.

De même, le préfet peut demander au maire les informations nécessaires à l'exercice de ses attributions (*article L. 2121-40 du CGCT*).

Dans le cadre de ses fonctions, le maire agit également en tant qu'agent de l'État.

À ce titre il est notamment chargé de l'état civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement citoyen. En outre, il dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile.

Lorsque le maire intervient en tant qu'agent de l'État, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (*préfet ou sous-préfet*) ou judiciaire (*procureur de la République*).

Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Daniel
GRIENENBERGER

Délégué auprès
de M. le Maire.

*En charge du Commerce, de l'Artisanat
et des Relations aux entreprises.*



Marie-Françoise
LE BORGNE-GODARD

Déléguée auprès
de M. le Maire.

En charge de la Culture.



Christiane
CHÉRY

*Déléguée en charge du Contrôle
de gestion et de la Cellule
des ressources internes.*



Véronique
BOURGEOIS-
SCHEFFMANN

*Déléguée en charge du Développement
durable et des Projets structurants.*



Christian
DUCOURANT

*Délégué en charge de l'Insertion,
de l'Emploi et des Anciens Combattants.*



Claude
LEGAUX

*Délégué en charge de la Maintenance
des bâtiments et du Suivi des travaux.*



Ulku
YANIK

*Déléguée en charge de l'Animation
et de la Vie de la Cité.*



Suzanne
GIMENEZ

*Déléguée en charge de l'Épicerie sociale
« Simone Laclémence ».*



Marie-Françoise
PAUTRAS

*Déléguée en charge de la Lutte contre
les précarités et l'isolement.*

LE RÔLE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Acteurs et actrices de la démocratie locale, leur rôle principal est de représenter les habitant·e·s de la commune et de répondre aux besoins de la collectivité.

Ils doivent voter le budget alloué par la commune, donnent leur accord concernant les comptes en fin d'exercice, les affaires

de la commune, les travaux communaux à réaliser...

Elles et ils ont une compétence générale de droit commun pour régler par leurs délibérations les affaires de la commune, aux termes de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Sandrine
DA CUNHA



Sophal
DUONG



Mohamed Lamine
FATY



Julien
MAUVIGNANT



Nadège
NACRIER

MAJORITÉ



Léa
REGNAULT



Xavier
RENAUDIN



Soufiane
SEBBARI



Michaël
THOMAS



Vincent
RICHARD



Danièle
BOEGLIN

Conseillère départementale



Hania
KOUIDER-SAHED

Conseillère départementale



Cédric
HERBLOT



Corentin
PERRUT

OPPOSITION



Installation du conseil municipal
26 mai 2020

LES SEPT ÉLU·E·S CHAPELAIN·E·S QUI SIÈGENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Olivier GIRARDIN
Vice-président
(Renouvellement Urbain)

Cécile PAUWELS

Bernard CHAMPAGNE

TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLE

Sylviane BETTINGER
Daniel GRIENENBERGER

Aïcha HIMEUR

Vincent RICHARD



COVID-19 : une crise sanitaire sans précédent

En passant au stade 3 (*circulation active du virus sur le territoire*) le 14 mars, tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays ont été fermés.

Le 17 mars, afin de stopper la diffusion du virus et de réduire le nombre de personnes atteintes, la population fut confinée à domicile.

Afin d'aider et de protéger au mieux les Chapelain·e·s, la municipalité a appliqué plusieurs mesures phares, mené de nombreuses actions et également annulé quelques évènements...

Vous trouverez, à travers ces quelques pages, un retour sur le travail effectué par les différents services de la Ville durant cette période.

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Sollicités dès les premiers jours, les agents des services techniques municipaux ont dans un premier temps effectué un marquage au sol de bandes séparatrices (*distanciation physique*) pour les commerces et bâtiments publics, puis l'installation de barrières et rubaliseuses afin de fermer les parcs, squares et les différents équipements.

Les agents ont également réalisé la désinfection du mobilier urbain (photo ci-contre), le ramassage des encombrants, la collecte des poubelles de ville, la préparation et la mise en place des moyens pour accueil en garderies et écoles, l'entretien des semis en serres, et assuré les soins des animaux du parc Pierre Pitois.



Marquage au sol



Pose de rubaliseuses sur les équipements sportifs, fermeture des parcs

La tonte a également été assurée



LES QUELQUES RÉPERCUSSIONS GÉNÉRÉES

- retard sur l'entretien et le désherbage des bords de voirie (*carniveaux*) et des espaces verts ;
- retard dans la préparation des espaces fleuris, sur les petits travaux de voirie et sur l'entretien des bâtiments publics.

Ce retard a depuis été rattrapé grâce à un travail sans relâche effectué par les agents.

Conception et pose de parois en plexiglas



LE PERSONNEL COMMUNAL MOBILISÉ

**141 AGENTS COMMUNAUX
(SOIT 40 % DE L'EFFECTIF TOTAL)
SE SONT MOBILISÉS LES
PREMIÈRES SEMAINES SOUS
DIVERSES FORMES.**

**29 ÉTAIENT PRÉSENTS
SUR LE TERRAIN AU QUOTIDIEN.**

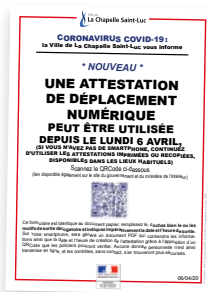
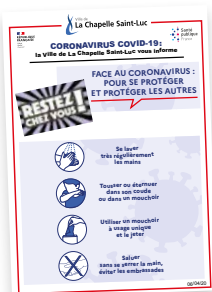
**38 FLACONS DE GEL
HYDROALCOOLIQUE (500 ML),
400 PAIRES DE GANTS
ET PLUS DE 150 MASQUES
ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS AU PERSONNEL.**



Réunion du comité de direction
par visioconférence

La communication s'est également renforcée durant cette période, en multipliant les supports à destination des habitant·e·s.

- 6 000 flyers d'information ont été distribués par les conseillers citoyens, agents municipaux et élu·e·s dans les boîtes aux lettres chapelaines.
- Plus de 20 000 attestations de déplacement ont été mises à disposition dans les différents dépôts de la Ville.
- Mise à jour quotidienne des différentes informations sur le site Internet de la Ville, relayées via les réseaux sociaux, le système d'alertes SMS, les communiqués de presse et les panneaux lumineux consultables depuis l'application mobile CentoLive.



FERMETURE DES INFRASTRUCTURES



Les parcs, les équipements sportifs (structures couvertes et de plein air), ainsi que les aires de jeux pour enfants ont été interdits d'accès très rapidement.

POLICE MUNICIPALE

La police municipale chapelaine a procédé, sur le terrain, à de nombreuses actions de prévention liées aux gestes barrières.

Les agents ont également effectué la distribution quasi-quotidienne des attestations de déplacement dérogatoire dans les commerces, tout en tenant une permanence téléphonique afin d'expliquer aux usagers la réglementation pendant la durée du confinement.



Présence de la police municipale le 5 mai au «drive» mis en place pour le retrait des masques, au centre commercial l'Escapade

DE NOMBREUX CONTRÔLES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS

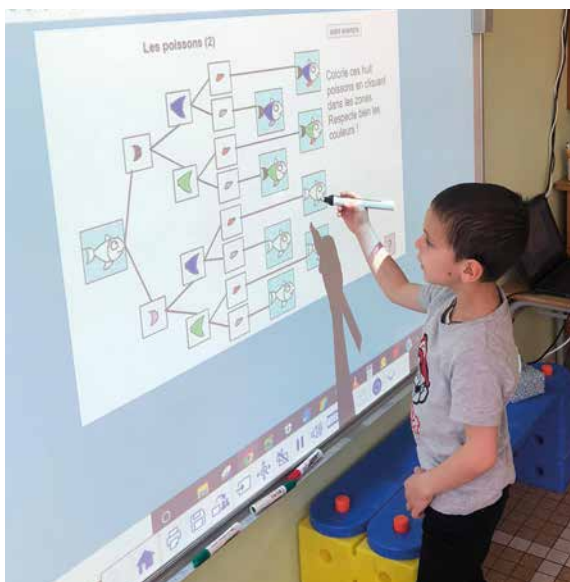
Présente 6 jours sur 7 sur le terrain pour faire respecter l'état d'urgence sanitaire, la police municipale a procédé à 47 verbalisations pour non-respect des consignes gouvernementales.

ENSEIGNEMENT

Les écoles chapelaines ont été fermées du 16 mars au 17 mai 2020. Durant cette période, un service minimum d'accueil pour les enfants du personnel soignant fut mis en place au sein de l'école maternelle F. Buisson.

Ce dispositif a permis d'accueillir des enfants du lundi au dimanche, sur la période de vacances scolaires également, de 8 h à 17 h en journée continue, avec prise de repas sur place (*pique-nique*).

EN MOYENNE,
SEPT À HUIT ENFANTS
[scolarisés ou non
à La Chapelle Saint-Luc]
ONT ÉTÉ ACCUEILLIS
QUOTIDIENNEMENT



ENSEIGNEMENT

La réouverture des écoles le 18 mai 2020 a été conditionnée par la mise en place d'un protocole sanitaire strict permettant l'accueil des enfants et du personnel (*enseignant et communal*).

Les enfants ont été accueillis en classe de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30, avec la possibilité de déjeuner sur place (*pique-nique uniquement*). En dehors de ces horaires, pour le temps périscolaire, deux créneaux de 8 h à 8 h 45 et de 16 h 30 à 17 h furent assurés.



Un nettoyage méticuleux fut effectué avant la réouverture

CHANGEMENT DES MODALITÉS POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Auparavant, les familles devaient se présenter à l'accueil du service Enseignement pour effectuer cette inscription.

Depuis le 4 mai 2020, les inscriptions s'effectuent sous une forme dématérialisée à partir du site Internet de la Ville.

Les inscriptions périscolaires et extrascolaires débuteront la dernière semaine de juillet.

www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS

LE SERVICE, QUI VENAIT DE TERMINER LA GESTION DE L'ÉLECTION MUNICIPALE AYANT EU LIEU LE 15 MARS, A MIS EN PLACE DÈS LE 16 MARS UNE ORGANISATION PERMETTANT DE RESPECTER LE CONFINEMENT TOUT EN MAINTENANT LES ACTIVITÉS INDISPENSABLES À LA CONTINUITÉ DE CERTAINES MISSIONS ESSENTIELLES.

Dès le 16 mars, l'information du public a été réalisée par voie d'affichage en mairie, ainsi que sur le site Internet et les réseaux sociaux. Une permanence a été mise en place au standard téléphonique : les agents d'accueil ont répondu aux interrogations du public sur tous les sujets durant toute la période de confinement.

Les horaires de la mairie et du standard ont été adaptés afin d'être identiques tous les jours, dans un but de simplification vis-à-vis du public.

En raison du confinement, tous les rendez-vous de traitement des cartes d'identité et passeports qui avaient été pris pour les semaines suivantes ont dû être annulés : les agents du service ont informé personnellement par téléphone chaque usager concerné.

Suivant les directives de l'État, tous les mariages et baptêmes civils prévus ont également dû être annulés : les agents de l'état civil en ont immédiatement informé par téléphone les personnes concernées.

Le télétravail a été mis en place afin d'assurer le traitement des demandes liées à l'état civil malgré le confinement. Ainsi, au cours de cette période, des demandes urgentes de pièces d'identité ont pu être traitées par les agents, dans le respect des directives strictes reçues du centre de traitement régional.

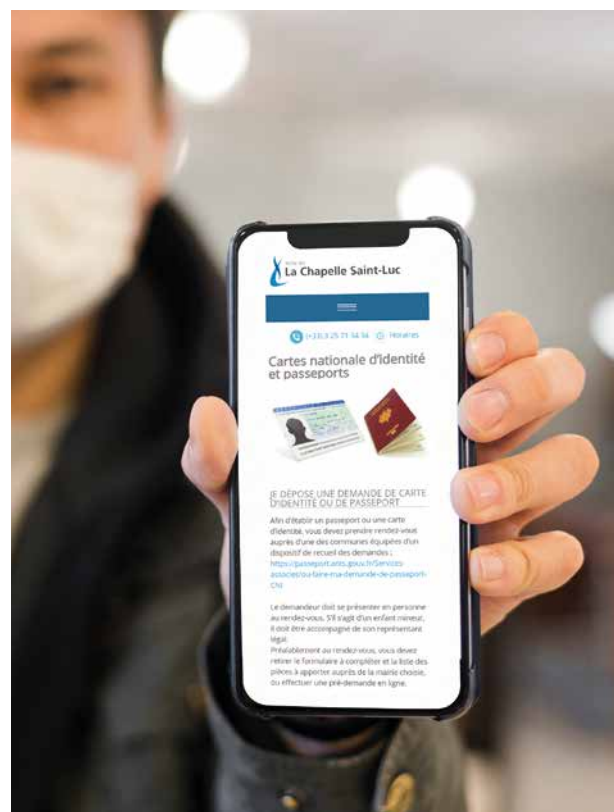
Les personnes ayant besoin d'une prestation d'état civil urgente ne pouvant être traitée à distance (*reconnaissance en paternité, naissance, décès*) ont pu être reçues en mairie malgré le confinement, en respectant un protocole spécifique.

Les mêmes procédures ont permis d'établir les actes nécessitant une signature originale pour avoir valeur authentique,

et de les remettre sans délai aux administrés.

Afin de simplifier la tâche des entreprises de pompes funèbres, les procédures liées au service funéraire ont été dématérialisées au maximum et ont été traitées sans délai. Les entreprises ont été informées dès le 17 mars de ces changements.

Suivant la demande de l'État, dans le but de traiter rapidement les éventuels décès et de délivrer les autorisations de fermeture de cercueil indispensables, les agents de l'état civil ont tenu des permanences au cours des week-ends fériés de Pâques et du mois de mai.



ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS

Les usagers ont pu joindre sans difficulté le service par téléphone et par mail. À chaque demande, une réponse a été apportée dans les plus brefs délais (*le plus souvent, dans la demi-journée*).

Depuis la fin du confinement, et afin de traiter les demandes des usagers avec toutes les précautions sanitaires requises, des rendez-vous ont été mis en place pour toutes les activités du service. Ainsi, les administrés sont moins nombreux au même moment, ce qui permet de respecter les distances de sécurité (*ils sont invités quand c'est possible à transmettre leurs documents par voie dématérialisée, ce qui leur permet de rester moins longtemps sur place*).

Également, des rendez-vous ont de nouveau été mis en place pour le traitement et la remise des pièces d'identité (*les personnes dont les rendez-vous avaient dû être annulés pendant le confinement ont été contactées dès le 11 mai, afin d'en obtenir un nouveau en priorité*).

La mairie a rouvert en accès libre au public, tous les matins de 8 h 45 à 12 h depuis le 15 juin. L'accès reste cependant limité à 7 personnes à la fois.

Les après-midi (de 13 h 30 à 17 h 15), l'accès est réservé aux personnes ayant un rendez-vous.

Les usagers sont priés de venir avec leur propre stylo noir. Un point de distribution de gel hydroalcoolique est installé à l'entrée de la mairie.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DEPUIS LE 15 JUIN POUR TOUTES LES PERSONNES QUI SE RENDENT À LA MAIRIE.

CONFORMÉMENT AUX PRÉCONISATIONS GOUVERNEMENTALES, LA MUNICIPALITÉ A APPLIQUÉ UNE SÉRIE DE MESURES SANITAIRES DANS LES SEPT BUREAUX DE VOTE AFIN D'ASSURER LE BON DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS.

- Un point de lavage des mains (*eau, savon, essuie-mains à usage unique*) et/ou du gel hydroalcoolique ont été mis à disposition.

- Un marquage au sol a été réalisé afin de limiter les situations de promiscuité prolongée. Des agents de la Ville étaient présents pour expliquer le parcours de vote aux électeurs.

- Les isolements étaient retournés, entrée face au mur, afin de limiter les contacts avec les rideaux tout en garantissant le secret du vote.



- Un nettoyage complet des lieux a été effectué avant et après le scrutin.

- Des consignes sur les bons comportements à adopter étaient affichées.

- Seul un contrôle visuel des titres présentés par les électeurs fut effectué par les membres des bureaux de vote.

- Des gants jetables ont été fournis aux scrutateurs qui le souhaitaient lors du dépouillement.

- Il a été demandé aux électeurs d'apporter leur stylo (*encre noire ou bleue indélébile*) pour l'émargement. Ceux qui n'en avaient pas s'en sont vu offrir un par la Ville.

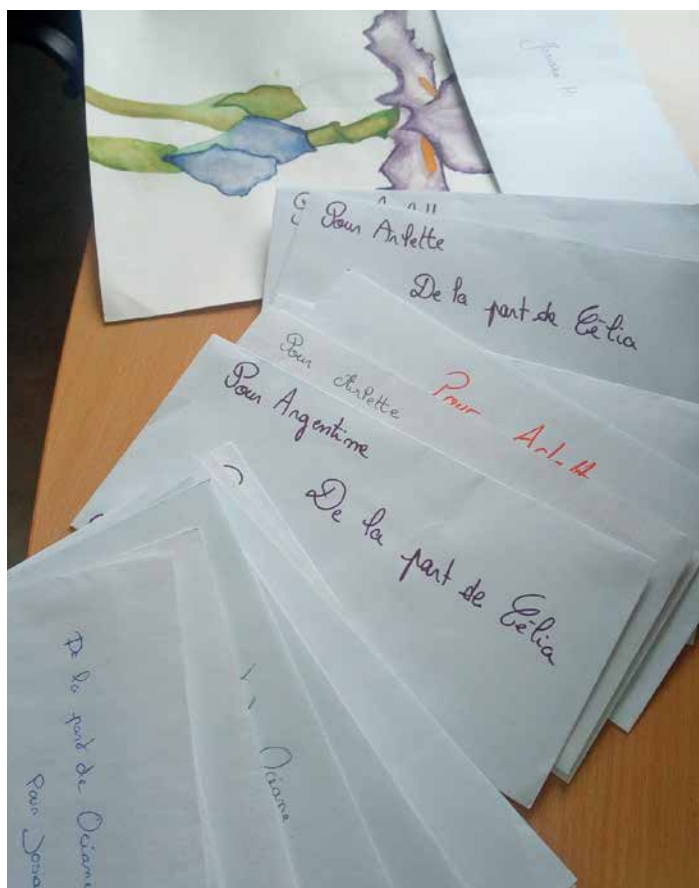
DÉMOCRATIE LOCALE

Au vu des directives sanitaires ordonnées par l'État durant la période de confinement, le service de la Démocratie locale s'est fixé pour objectif de maintenir sa mission première : la démocratie participative.

En collaboration avec le CMAS et les services Démocratie locale et Cohésion urbaine, le conseil citoyen Chantereigne Ouest a souhaité mettre en œuvre une action de solidarité à domicile pour répondre aux besoins alimentaires et médicaux des personnes considérées comme vulnérables (*personnes isolées, porteuses de handicap, âgées de plus de 65 ans, malades...*).

Ce partenariat a permis d'apporter une réponse rapide, en réalisant des courses de première nécessité et des achats de médicaments pour les habitants.

Cet élan de solidarité a eu lieu à partir du 20 mars et a pris fin le 8 mai, en raison de la reprise des activités professionnelles des membres du conseil citoyen.



Les élu·e·s du conseil municipal jeunes entretiennent encore aujourd'hui une correspondance avec les résident·e·s de l'EHPAD « Les Gêraniums ».

Malgré les mesures de confinement, nos jeunes élu·e·s ont continué d'agir et d'être engagé·e·s en tant que citoyen·ne·s.

Afin de créer du lien et de rompre l'isolement, ces jeunes chapelain·e·s expédient régulièrement courriers, dessins ou encore poèmes aux aîné·e·s.

Il est envisagé une ou plusieurs rencontres « physiques » entre ces jeunes et les résident·e·s une fois les mesures sanitaires levées, afin de poursuivre ce beau lien intergénérationnel.

UN BEL ÉLAN DE SOLIDARITÉ S'EST DÉPLOYÉ, À L'INITIATIVE DES CITOYENS, DES ENTREPRISES CHAPELAINES ET DES SERVICES MUNICIPAUX.



Alexis Moniot, Kevin Homoruyi et Mehdi Derby ont pris l'initiative d'effectuer un nettoyage complémentaire du hall de leur immeuble, situé au 2 rue Jean Zay.

Un appel à la solidarité a été lancé depuis la page Facebook de la Ville, puis relayé sur le site Internet, afin de mettre en lien les habitant·e·s et/ou de proposer ses services.



Des attestations de déplacement dérogatoire imprimées par la municipalité furent mises à disposition dans des « boîtes à lire » et chez divers commerçants.

Dépôt d'attestations
situé rue Jules Ferry



Suite à l'augmentation des violences conjugales, l'association Solidarité Femmes a ouvert l'unique permanence physique temporaire de l'association nationale dans la région Grand Est à La Chapelle Saint-Luc.

Situés dans la galerie marchande du centre commercial l'Escapade depuis le 22 avril, les locaux ont pu recevoir deux fois par semaine (*les mercredis et vendredis de 15h à 18h*) les femmes victimes de violences afin de les conseiller et/ou de leur offrir l'aide nécessaire.



Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919.
Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi jusqu'à nouvel ordre.

MERCI À LA BOULANGERIE FEUILLETTE QUI A GRACIEUSEMENT FOURNI LES REPAS AUX PERSONNES EFFECTUANT LES DOTATIONS DE MASQUES, AINSI QU'À LA SOCIÉTÉ MONTGOLFIER POUR LE DON DES SACS EN PAPIER DANS LESQUELS ILS ÉTAIENT DISTRIBUÉS.



COHÉSION URBAINE



Les agents du service Cohésion urbaine étaient présents lors de la campagne de distribution de masques à domicile, ainsi que sur les différents points de retrait des 5, 6 et 7 mai. Ils ont également effectué auprès des habitant·e·s des actions de sensibilisation aux gestes barrières et aux nouvelles habitudes à prendre. Présents sur le terrain, les agents ont par ailleurs incité les Chapelain·e·s au respect d'un confinement strict.

La GUSP (*gestion urbaine et sociale de proximité*) a maintenu les visites techniques (*Journal des Chapelains n°46, page 21*) sur le territoire chapelain, tout comme les échanges avec les bailleurs sociaux et Troyes Champagne Métropole.

RÉPERCUSSIONS ENGENDRÉES

- Fermeture de la salle jeunes Marcel Defrance, de l'espace Franklin et du gymnase Albert Camus.
- Une « nouvelle version » des chantiers jeunes aura lieu du 24 au 28 août (*inscriptions closes*).

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

PLUSIEURS ACTIONS ORCHESTRÉES PAR, OU EN PARTENARIAT AVEC LA CHAPELLE SAINT-LUC ONT DU ÊTRE ANNULÉES AFIN DE RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR

- La chasse aux œufs du Secours populaire.
- Les activités sportives des vacances de printemps, avec les actions des centres Génération Basket.
- La semaine du sport et de l'enfant (*initialement prévue du 25 au 29 mai*).
- Le tournoi du 1^{er} mai du RCSC.

Semaine du sport et de l'enfant 2019
Complexe sportif Lucien Pinet



Chasse aux œufs 2019
Parc Pierre Pitois

FERMÉ DURANT TROIS MOIS, LE COMPLEXE AQUATIQUE CHAPELAIN FUT LE PREMIER À ROUVRIR SES PORTES DANS L'AGGLOMÉRATION, DÈS LE 15 JUIN

Bien évidemment, des mesures strictes de distanciation et d'hygiène ont été fixées :

- port du masque obligatoire dans tous les espaces (*y compris la file d'attente extérieure*), hormis les zones douches et bassin, pour toutes les personnes âgées de plus de 11 ans ;
- les enfants autorisés à venir non accompagnés d'un adulte doivent être âgés de 14 ans minimum ;
- toutes les mesures de distanciation mises en place doivent obligatoirement être respectées ;
- aucun prêt de jeton ou pièce d'un euro pour les casiers n'est possible.

HYGIÈNE RENFORCÉE

- l'utilisation de matériel provenant de l'extérieur est interdit (*planche, palmes, frite, bouée...*) ;
- tous les usagers doivent présenter une tenue de bain autorisée avant de pouvoir accéder à la zone vestiaire ;
- la prise d'une douche savonnée complète (*cheveux y compris*) avant l'accès aux bassins est obligatoire ;
- le port de gants de protection à l'intérieur de l'établissement est interdit ;
- le lavage des mains est obligatoire à tous les points mis en place.

DISTANCIATION

- La nombre maximal de personnes admises en même temps dans l'établissement a été abaissé à 60, puis relevé à 115 le 6 juillet.
- Aucune attente d'usager n'est permise dans l'établissement (*hall, vestiaire, bassin*) ; toutes les banquettes sont rendues inaccessibles.

La pataugeoire est fermée, la banquette à bulles du bassin ludique n'est pas mise en service et les espaces solarium sont fermés.

En raison des mesures de distanciation, un temps d'attente important est à prévoir pour accéder aux bassins et ressortir de l'établissement.



Les leçons de natation (6 enfants maximum) et les cours d'aquabike (5 personnes) ont repris depuis le 6 juillet.

Cependant, les activités Baby Club et Aquagym sont suspendues.

CULTURE

MUSÉE DE L'ANCIENNE MALTERIE DE CHAMPAGNE

L'exposition de Claudine Plestan et Marie-Claude Porcher, celle de Frédéric Behl et Jérôme Mosser, « Les Insolites » des Collectionneurs chapelains, ainsi que la 16^e Nuit européenne des musées, ont été reportées en 2021 et 2022.

Les dates ne sont pas définies pour le moment en raison de la programmation déjà mise en place pour 2021.

La 16^e Nuit européenne des musées aura lieu le samedi 14 novembre, en journée, en raison de la Fête du Train qui se déroulera à la même date.



Le musée reste fermé à ce jour

ÉCOLE DE MUSIQUE

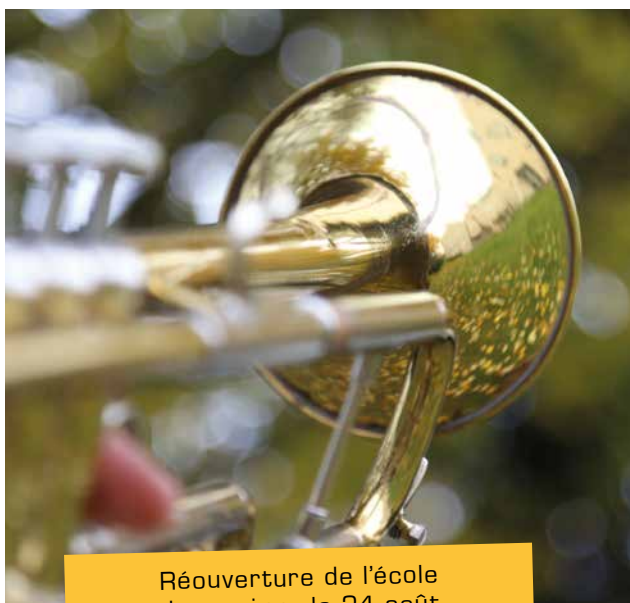
Les conditions de distanciation et de respect des gestes barrières étant trop difficiles à mettre en place, l'école de musique restera fermée, et le dernier trimestre non dispensé sera entièrement remboursé.



LES PRÉINSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SONT OUVERTES !

ecole-musique@la-chapelle-st-luc.eu

NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2020
OUVERTURE D'UNE « CLASSE CHORALE » !



Réouverture de l'école de musique le 24 août

MÉDIATHÈQUE ÉLIANE CHARTIER

Après trois mois de fermeture, la médiathèque a rouvert le mardi 16 juin, aux horaires habituels, avec port du masque obligatoire.

Jusqu'à la fermeture estivale du 31 juillet, il est uniquement possible de retourner les livres en sa possession et d'en emprunter d'autres sur réservation préalable. Une mise en quarantaine des ouvrages retournés est également établie.

Le 15 juin, 4 personnes pouvaient être simultanément accueillies à l'espace multimédia aux horaires habituels.

LE RETOUR AU FONCTIONNEMENT « CLASSIQUE » EST PRÉVU LE 25 AOÛT.



Fermeture estivale du 3 au 24 août



www.culture-chapelle-st-luc.fr



Rendez-vous le 25 septembre pour
la nouvelle saison culturelle!
PLUS D'INFORMATIONS SUR LES PAGES 34-35

LA TOTALITÉ DES SPECTACLES DE LA FIN DE SAISON 2019 - 2020 ONT ÉTÉ REPORTÉS OU ANNULÉS.

« On attend l'inspecteur » - Cie Come 10
REPORTÉ LES 12, 13 ET 14 MARS 2021

« Monsieur Fraize »
REPORTÉ LE 5 DÉCEMBRE 2020 À 20 H 30

« The adventures of Tom Sawyer »
ANNULÉ

« Index »
REPORTÉ LE 7 NOVEMBRE 2020 À 20 H 30

« Jazz Adams duo »
ANNULÉ

« Isabelle Gatto-Sandri et Eric Sandri »
EXPOSITION PROLONGÉE DU 21 MAI AU 1^{ER} JUIN 2020

« Au bonheur des gens »
EXPOSITION ANNULÉE

« Hand some feet »
REPORTÉ À LA SAISON 2021 - 2022

« Est-ce que je peux sortir de table ? »
REPORTÉ AU 5 MAI 2021

« Fenêtres sur scènes »
REPORTÉ DU 19 AU 23 MAI 2021

« La nature a-t-elle des droits ? »
Rencontre philosophiques
REPORTÉ LE 26 NOVEMBRE 2020 À 18 H 30

« Tremplin Music Talentour »
(30 MAI 2020) ANNULÉ

« Les locaux motivés présentent
Ludovic de Preissac Jazz Trio »
(25 JUIN 2020) ANNULÉ

**Si vous avez un billet pour un des spectacles
reportés ou annulés, vous pourrez l'échanger
à partir du mois de septembre contre un billet
de la saison culturelle 2020 - 2021.
Si vous désirez vous faire rembourser, vous
pouvez nous laisser vos coordonnées par mail
et nous vous recontacterons.
reservation@la-chapelle-st-luc.eu**

TOUTE L'ÉQUIPE DU CENTRE
CULTUREL EST IMPATIENTE DE
VOUS ACCUEILLIR DE NOUVEAU !

CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE

Afin de répondre aux demandes des habitant·e·s, une permanence téléphonique a été mise en place dès les premiers jours du confinement. L'ensemble du personnel du CMAS (*administratifs, centre social Victor-Hugo, petite enfance et épicerie sociale*) a été mobilisé pendant le confinement.



SERVICES AUX PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS VULNÉRABLES ET/OU FRAGILES

Les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables (*dont le nombre est passé de 273 à 1 300 en quelques semaines*) furent contactées tous les mercredis afin de :

- s'assurer de la mise en place d'une solidarité familiale ;
- leur rappeler les gestes barrières ;
- répondre à leurs demandes et les réorienter au besoin.

935 MASQUES, DONT 190 EN TISSU CONFECTIONNÉS PAR L'ASSOCIATION AMITIÉS SOLIDAIRES CHAPELAINES, ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS PAR LES ÉLU·E·S AUX PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS VULNÉRABLES ET/OU FRAGILES

Plus de 1 500 appels reçus au CMAS sur une période de 13 jours consécutifs au moment de la 2^e distribution, puis plus de 400 sur une période d'une semaine pour la 3^e distribution.

AIDES SOCIALES

77 situations ont été étudiées et résolues. 23 colis alimentaires d'urgence ont été délivrés.



Application de la nouvelle réglementation
Épicerie sociale S. Laclémence, 7 avril 2020

Par ailleurs, deux agents du CMAS sont intervenus à distance pour accompagner les familles en difficulté.

PERSONNES DOMICILIÉES AU CMAS

La remise du courrier des personnes domiciliées au CMAS s'est effectuée sur rendez-vous les vendredis entre 14 h et 17 h. La distribution des sacs de tri a été réalisée sur ce même créneau.

ÉPICERIE SOCIALE

L'épicerie sociale Simone Laclémence est restée ouverte afin d'apporter son aide aux bénéficiaires, avec de nouvelles règles :

- l'accueil s'est uniquement déroulé les lundis et jeudis entre 13 h et 17 h ;
- un « drive » a été mis en place afin que les règles de distanciation soient respectées entre les personnes présentes (*bénévoles, agents du CMAS, bénéficiaires*).

OUVERTURE DES STRUCTURES
PETITE ENFANCE

À PARTIR DU 11 MAI

- 3 places pour l'accueil familial ;
- 10 enfants pour l'accueil collectif.

À PARTIR DU 18 MAI

- 10 enfants pour le centre multi-accueil « La Capucine ».

À PARTIR DU 2 JUIN

- Un 2^e groupe de 10 enfants a pu être accueilli à « La Capucine ».

Si vous souhaitez figurer dans le registre des personnes vulnérables, contactez le CMAS par téléphone (03 25 71 62 47), par mail (cmas@la-chapelle-st-luc.eu) ou via un formulaire disponible sur le site Internet de la Ville.

À ce jour, le CMAS accueille le public sur rendez-vous au 03 25 71 62 47.

DES CÉRÉMONIES EN COMITÉ RESTREINT



Journée nationale du souvenir de la déportation (26 avril)

Cérémonie du 75^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945



SEULE LA CÉRÉMONIE DU 58^e ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE PRÉVUE LE 19 MARS A ÉTÉ ANNULÉE.

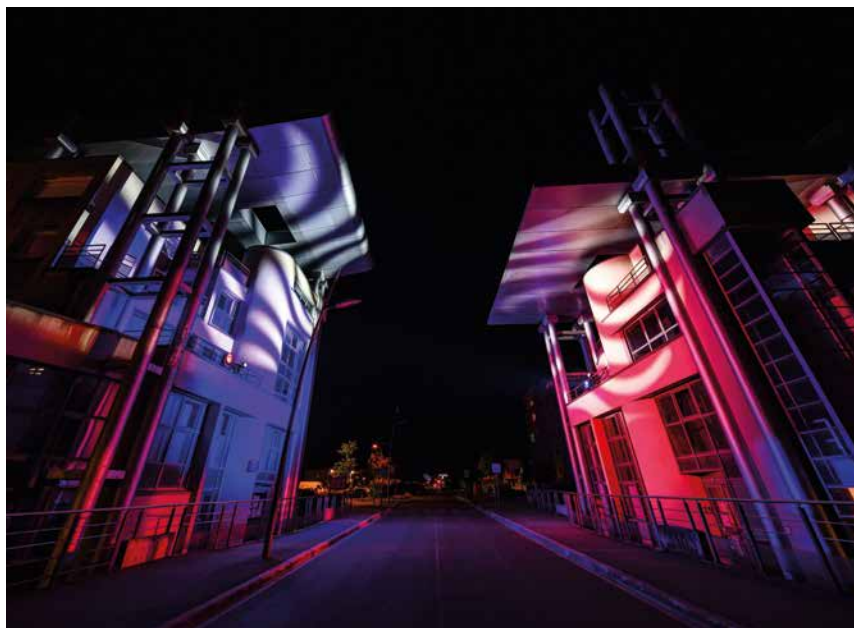


Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine (8 juin)

Cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin



UN 14 JUILLET LUMINEUX



En raison de la crise du coronavirus (*plus précisément de l'interdiction des grands rassemblements*) le spectacle pyrotechnique a été annulé, tout comme une partie des festivités organisées par la Ville à l'occasion de la Fête Nationale.

Cette année, la Ville a proposé une édition spéciale de la Fête Nationale à travers des illuminations les nuits des 13 et 14 juillet 2020 dans les différents quartiers de la Ville.

Cette édition spéciale de la Fête Nationale était également l'occasion pour la municipalité et ses habitant·e·s de rendre hommage et de remercier tous ceux qui se sont engagés de près ou de loin dans la lutte contre la Covid-19.

Le 14 juillet, tous les enfants chapelains étaient invités à participer à l'exposition éphémère « BRAVO, MERCI ET RESPECT... » en apportant leurs créations (*dessins, poèmes, témoignages...*) qui furent projetés sur la façade de l'Hôtel de Ville et exposés le temps de la cérémonie.



MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis le 16 mars, la mission Politique de la Ville de la Chapelle Saint-Luc est restée de manière régulière en contact avec l'ensemble de ses partenaires : communes de l'agglomération troyenne, Troyes Champagne Métropole (TCM), services de l'État (*services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de la préfecture*).

Elle est restée par ailleurs à l'écoute et disponible pour les associations (*chapelaines ou non*) qui interviennent dans divers domaines sur notre territoire, ceci afin d'appréhender au mieux les difficultés rencontrées par ces dernières en raison de la crise sanitaire.

Certaines associations ont pu maintenir tant bien que mal leurs actions sur le territoire en adaptant leurs interventions auprès de la population : l'Association familiale de La Chapelle Saint-Luc a maintenu son accompagnement scolaire pour les élèves en difficulté, les éducateurs de

l'AJD (*association Jeunesse et Détente*) sont restés à l'écoute pour répondre aux besoins des parents et adolescents...

Le centre de santé infirmier chapelain, le centre d'information des droits des femmes (CIDFF), et bien d'autres associations, sont également restées mobilisées durant toute cette période pour apporter leur soutien à la population.

Cependant, d'autres structures n'ont pas pu réaliser les actions prévues dans la programmation 2020 du contrat de Ville de l'agglomération troyenne, cette période de confinement ne leur permettant pas d'agir sur le terrain...

Aussi, TCM et l'État ont souhaité actualiser cette programmation, devenue caduque du fait des circonstances, en sollicitant les associations et en prenant en compte leurs difficultés, ces dernières se retrouvant dans l'obligation de réadapter leurs projets en fonction des mesures sanitaires à respecter.



MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

- L'inauguration du circuit vélo chapelain « La Roue libre » programmé le 15 mai est reporté en septembre.



- La semaine du développement durable initialement prévue du 30 mai au 5 juin est reportée à l'année prochaine.



DISTRIBUTION DE MASQUES

2 476 masques (*fabrication Tis-mail*), livrés le 25 avril par le 5^e Régiment de Dragons de Mailly-le-Camp ont été distribués aux personnes de 65 ans et plus, ainsi qu'aux personnes vulnérables directement à leur domicile par la collectivité, les 28, 29 et 30 avril.

6 613 masques pour la tranche d'âge 10-64 ans (*fabrication Lacoste*), ont été distribués par les agents, élu·e·s, membres des associations et des conseils citoyens du 5 au 7 mai, dans cinq points de distribution (*école J. Moulin, école P. Teilhard de Chardin, école P. Bert, école F. Buisson, école É. Herriot*).

En parallèle, un retrait « drive » fut mis en place sur le parking du centre commercial L'Escapade (*uniquement le 5 mai*).

DISTRIBUTION D'UN SECOND MASQUE FOURNI PAR LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Comme pour la première dotation, la distribution de ce second masque a également fait l'objet d'une livraison à domicile. Celle-ci a eu lieu le 5 juin pour les personnes de 65 ans et plus. Les 8 et 9 juin furent consacrés à la distribution pour la tranche 10-64 ans, dans trois points différents (*centre culturel D. Bienaimé, gymnase P. Brossolette et salle sociale F. Buisson*).

En amont de ces distributions, les agents de la Ville et du CMAS, élu·e·s, membres des associations et des conseils citoyens, ont également effectué un travail considérable (logistique, rédaction de documents, organisation d'un boîtage sur l'ensemble du territoire chapelain) afin d'informer les habitant·e·s des modalités de retrait en fonction de leur âge et de leur lieu de résidence.



Distribution de flyers d'information
21 avril 2020

EPHAD Les Géraniums
4 mai 2020



M.A.S. Le Village
4 mai 2020



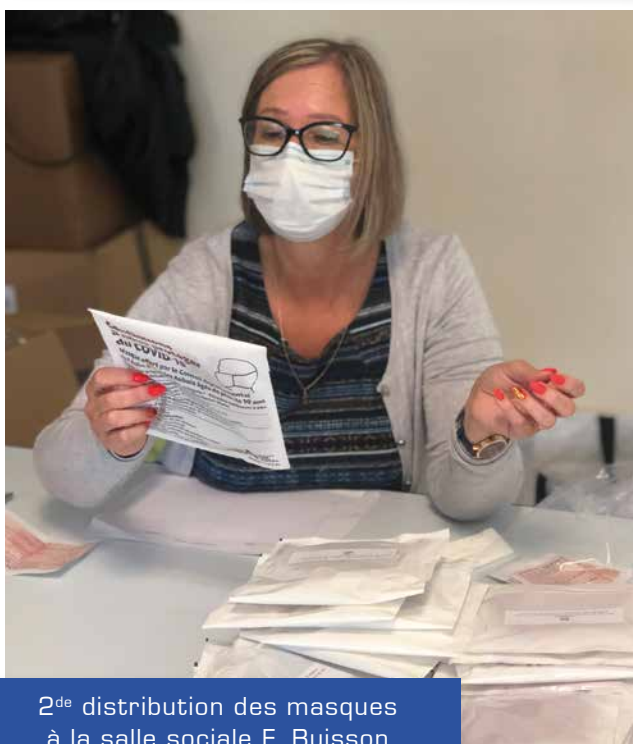
776 masques FFP2 ont été équitablement distribués aux professionnels de santé du territoire chapelain.



Livraison des masques par le
5^e Régiment de Dragons de Mailly-le-Camp
25 avril 2020



2^{de} distribution des masques aux
personnes de 65 ans et plus
5 juin 2020



2^{de} distribution des masques
à la salle sociale F. Buisson
8 juin 2020



547 masques ont été retirés à l'Hôtel de Ville et
sur le point de dépistage du laboratoire Unilabs
de la place Saint-Luc depuis le 11 mai 2020



124 masques ont été distribués dès les
premières semaines aux commerçants
1^{er} avril 2020



499 masques ont été distribués au « drive »
5 mai 2020

Les particularités du budget 2020

LE BUDGET D'UNE ANNÉE ÉLECTORALE

Voté en février dans une version minimaliste, le budget 2020 ne prévoyait aucune nouvelle dépense d'investissement, ceci afin de garantir les choix de la nouvelle équipe municipale.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

À peine adopté, le budget 2020 subissait les conséquences d'une crise sanitaire inédite.

Dépenses imprévues ou non engagées, recettes non perçues, les prévisions budgétaires nécessitaient d'indispensables réajustements.

Les seuls frais liés à la gestion de la crise sanitaire (*parois de plexiglas, gels hydroalcoolique, masques, produits de désinfection...*) ont engendré 48 500€ de dépenses supplémentaires.

LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Les nouvelles marges de manœuvre dégagées par les efforts de maîtrise budgétaire ont permis à la nouvelle équipe municipale d'inscrire 1 560 000€ d'investissements complémentaires à l'occasion du budget supplémentaire adopté en juin : 228 000€ seront ainsi dédiés à la voirie, près de 270 000€ permettront de rénover les bâtiments communaux, dont d'importants travaux réalisés dans les structures petite enfance.

ÉPARGNE BRUTE • 1,58 M€*



Différence entre les recettes et des dépenses de fonctionnement. Cet excédent est affecté au financement des dépenses d'investissement et, en priorité, au remboursement du capital de la dette à hauteur de 1,07 M€.

DETTE • 13,17 M€



Après avoir atteint 21,16 M€ en 2014, la dette de la Ville s'établit aujourd'hui à 13,17 M€. La capacité de désendettement poursuit sa baisse (*8,57 années*), très en dessous du seuil d'alerte de 15 ans.

AUTOFINANCEMENT • 334 000 €*



Cette épargne nette dégagée du fonctionnement courant de la collectivité, après remboursement de la dette, permet de financer les investissements sans recours à l'emprunt.

TAUX D'IMPOSITION

TAXE D'HABITATION : 17,99 %

TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI : 22,07 %

TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI : 20,66 %

Le produit des impôts locaux représente 395 € par chape-lain (*560 € par habitant pour la moyenne des communes de taille identique*).



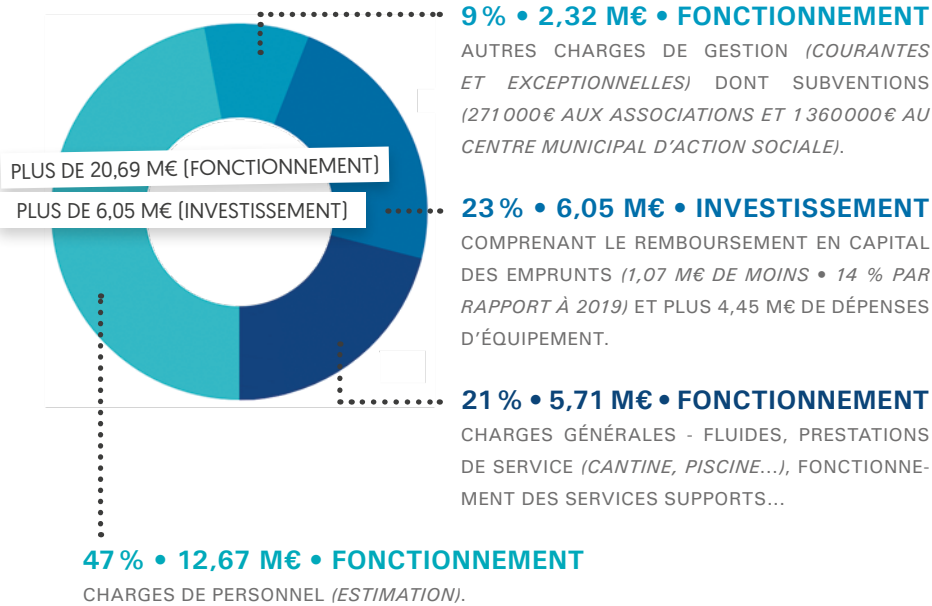
* HORS RECETTES EXCEPTIONNELLES ALÉATOIRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

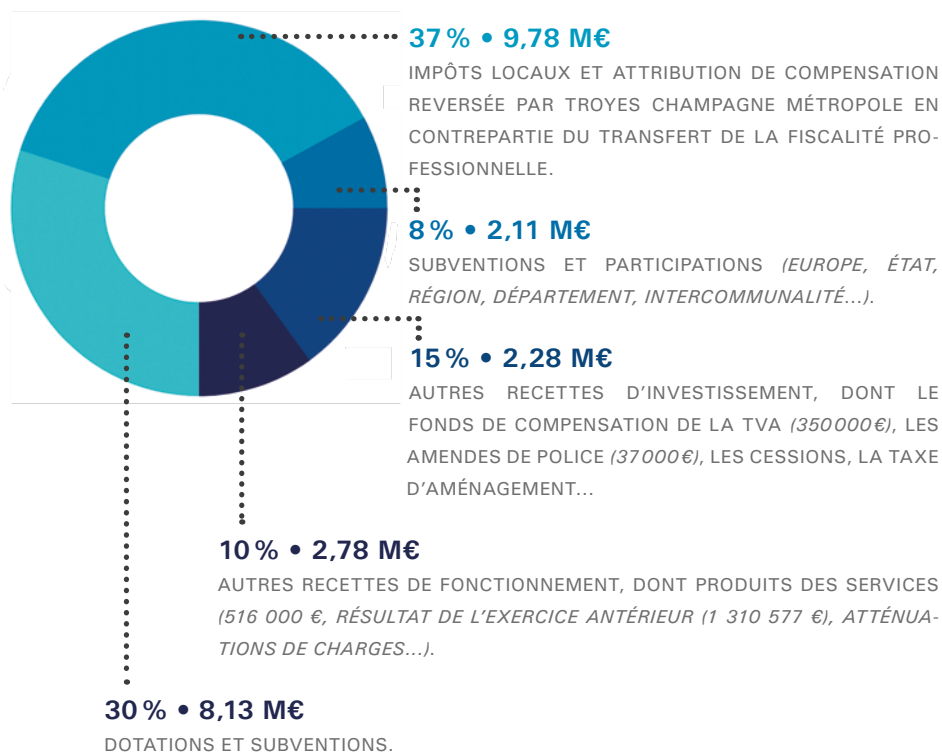
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS NOTRE VILLE	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT DANS NOTRE VILLE	MOYENNE NATIONALE DES DÉPENSES PAR HABITANT (STRATE 10 000/20 000)
SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	792 627,15 €	63,16 €	45 €
ENSEIGNEMENT, FORMATION ET APPRENTISSAGE	2 790 737,59 €	222,37 €	178 €
CULTURE	1 280 809,99 €	102,06 €	81 €
SPORT ET JEUNESSE	2 758 780,65 €	219,82 €	119 €
SANTÉ, ACTION SOCIALE ET FAMILIALE (ACTIONS DU CMAS INCLUSES)	2 242 363,22 €	178,67 €	106 €

Données : Direction Générale des Collectivités - « finances des communes 2018 - collection statistiques et finances locales »

DÉPENSES 2019



RECETTES 2019



Entretien avec David PARISON

3^e ADJOINT AU MAIRE, EN CHARGE DES FINANCES ET DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE.

JDC : Dans quel contexte s'inscrit le budget primitif 2019 ?

« Au cours de la dernière décennie, La Chapelle Saint-Luc a connu des mutations et transformations importantes. Le projet de requalification urbaine a mis sous tension le budget de notre Ville.

Parallèlement, à ces investissements lourds, utiles et nécessaires pour améliorer le cadre de vie de la population chapelaine, nous observons un désengagement progressif mais constant des territoires de la part de l'État.

Malgré ces désengagements, nous pouvons observer une nette amélioration des finances communales depuis deux ans. Aujourd'hui, la situation financière est saine et permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Cette amélioration va nous donner de nouvelles marges de manœuvre pour agir sur les priorités qui sont les nôtres, à savoir l'éducation de nos enfants, l'amélioration du cadre de vie des habitants, le soutien aux associations et aux clubs sportifs, ainsi qu'une attention particulière à nos aînés.

Demain, notre Ville devra gérer les conséquences économiques, sociales, de la crise du COVID 19 qui touche notre pays. Ainsi, grâce à l'amélioration de nos finances, notre Ville pourra répondre « présent » au côté de nos entreprises ainsi que nos concitoyens frappés par cette crise mondiale. »

SUITE PAGE 32

JDC: Quelles sont les principales caractéristiques du budget primitif 2019?

« Parce que nous considérons que l'accès de la population aux services publics est une des principales conditions de l'égalité républicaine, parce que nous considérons que la commune reste le pivot de la cohésion territoriale, notre majorité municipale s'engage pour maintenir un haut niveau de service public au plus près du territoire et de ses habitants.

Conformément aux orientations budgétaires débattues par le conseil municipal, ce budget primitif repose sur les caractéristiques suivantes: une stabilité des dépenses de fonctionnement, aucune augmentation de la fiscalité communale, une maîtrise des charges de personnel et une hausse du volume des investissements sans avoir recours à l'emprunt. Le budget de cette année marque une baisse de 36 % de la dette communale en 6 ans.

Cette baisse du désendettement nous permet d'investir dans le domaine de la rénovation des écoles, de l'entretien de voirie, dans l'amélioration de notre cadre de vie, ou renforçant les moyens alloués à la police municipale pour assurer la tranquillité au quotidien de la population.

Au final, la situation financière est solide avec une capacité d'action préservée, grâce à la gestion rigoureuse, transparente et performante des services municipaux.

À ce titre, il importe de souligner l'engagement des agents du service public communal, dont les efforts ont grandement contribué au redressement financier de la commune.

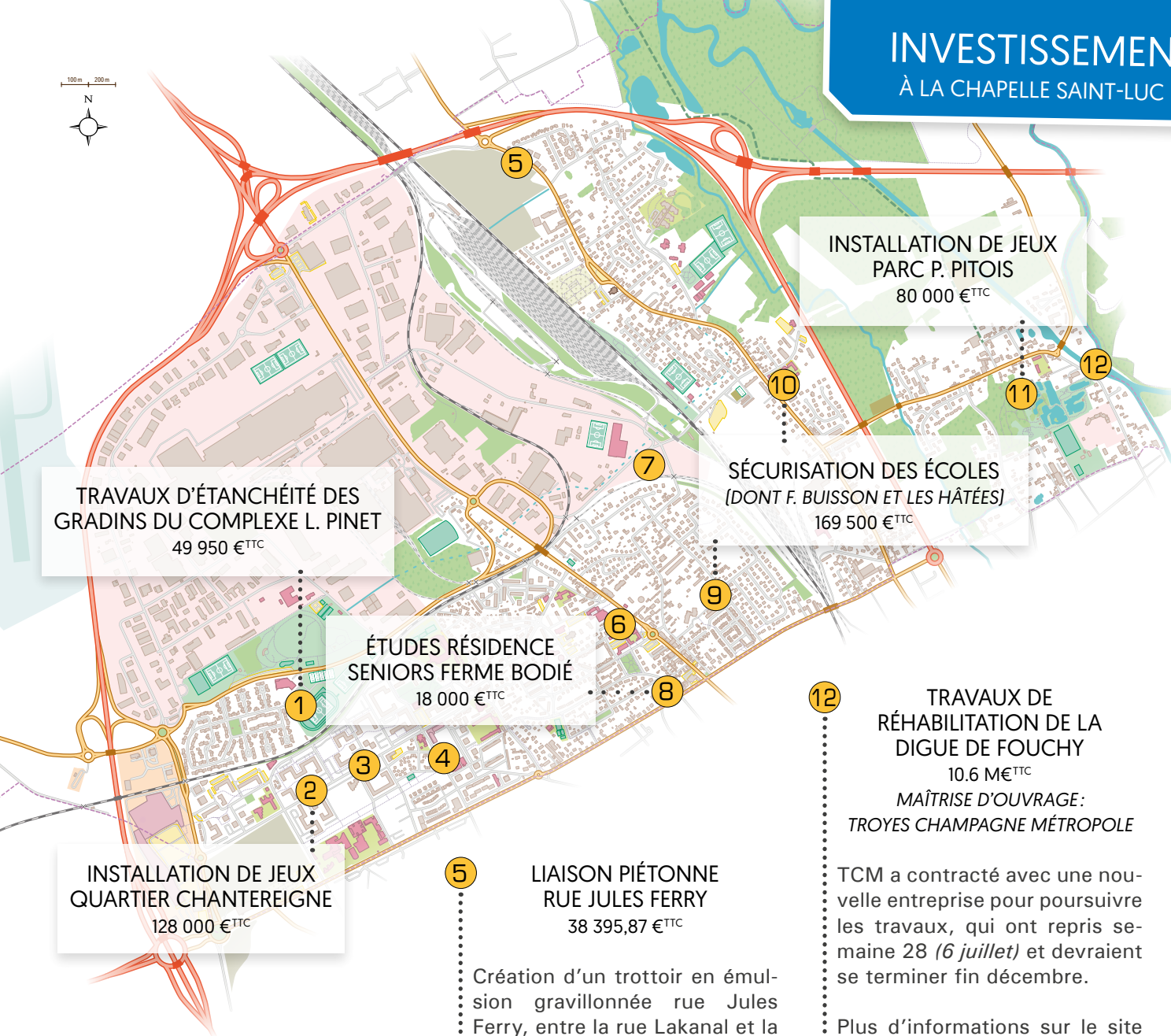
En résumé, ce budget témoigne de notre conviction du rôle irremplaçable des politiques publiques de proximité dans le développement de territoires au service des habitants. »



Conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), tous les documents budgétaires sont mis à la disposition du public, consultables à l'Hôtel de Ville.



Le détail des subventions allouées aux associations chapelaines pour l'année 2020 est consultable sur le site Internet de la Ville en flashant le QR code ci-contre, ou à l'adresse suivante : www.ville-la-chapelle-st-luc.fr/-VIE-ASSOCIATIVE-370-.html



TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DES GRADINS DU COMPLEXE L. PINET
49 950 €^{TTC}

ÉTUDES RÉSIDENCE SENIORS FERME BODIÉ
18 000 €^{TTC}

INSTALLATION DE JEUX QUARTIER CHANTEREIGNE
128 000 €^{TTC}

INSTALLATION DE JEUX PARC P. PITOIS
80 000 €^{TTC}

SÉCURISATION DES ÉCOLES (DONT F. BUISSON ET LES HÂTÉES)
169 500 €^{TTC}

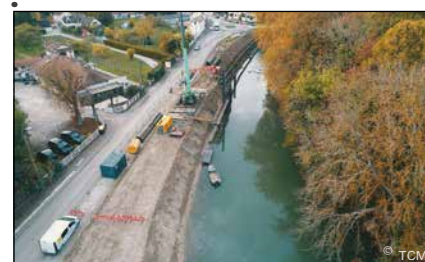
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA DIGUE DE FOUCHY
10.6 M€^{TTC}

MAÎTRISE D'OUVRAGE:
TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

TCM a contracté avec une nouvelle entreprise pour poursuivre les travaux, qui ont repris semaine 28 (6 juillet) et devraient se terminer fin décembre.

Plus d'informations sur le site Internet de TCM.

www.troyes-champagne-metropole.fr



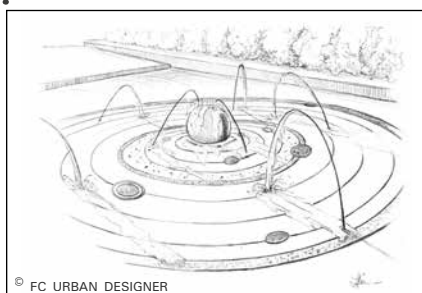
RÉNOVATION DES LOCAUX DE DEUX HALTES-GARDERIES

3 LA RIBAMBELLE • 57 800 €^{TTC}

6 LA CAPUCINE • 111 365 €^{TTC}

4 FONTAINE DE PALISSY
MAÎTRISE D'OUVRAGE:
TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Situé face au centre social Victor Hugo, ce projet de fontaine représentant notre système solaire viendra habiller les abords de la rue Bernard Palissy.



5 LIAISON PIÉTONNE RUE JULES FERRY
38 395,87 €^{TTC}

Création d'un trottoir en émulsion gravillonnée rue Jules Ferry, entre la rue Lakanal et la rue des Nozeaux, permettant de rejoindre la commune de Barberey-Saint-Sulpice.

L'îlot central rue des Nozeaux sera modifié, afin de permettre l'accès piétons aux personnes à mobilité réduite (PMR).

DÉBUT ET DURÉE DES TRAVAUX:
LE 15 JUILLET POUR 3 SEMAINES



7 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE
11 155 M² [SITE DE L'ANCIENNE USINE ARCELORMITTAL]
538 000 €^{TTC}



Une saison culturelle placée sous le signe de la diversité...

Une fois de plus, cette saison comblera la soif de découverte de toutes les générations.

AMBIANCE SATINÉE

Le groupe March Mallow (*Astrid Veigne au chant, Eric Doboka à la guitare, Christian D'Asfeld au piano et Thomas Plès à la contrebasse*) ouvrira le bal dès le 25 septembre avec un fabuleux voyage dans le temps.

Dans le style de l'époque, March Mallow fait revivre la musique des années 50 autour de Nat King Cole et Billie Holiday, en nous plongeant dans l'atmosphère jazzy des caveaux new-yorkais.

Cette nouvelle saison proposera comme à son habitude un très large panel de représentations.

Humour, musique, théâtre et spectacles pour les plus petits défilent au rythme des mois à venir...

Rendez-vous sur notre site Internet ou sur les réseaux sociaux pour découvrir la programmation complète de cette saison placée sous le signe de la diversité.



**MARCH MALLOW OUVRIRA
LA SAISON 2020 - 2021**
CENTRE CULTUREL DIDIER BIENAIMÉ
(25 SEPTEMBRE 2020 À 19 H - GRATUIT)

March

Mallow



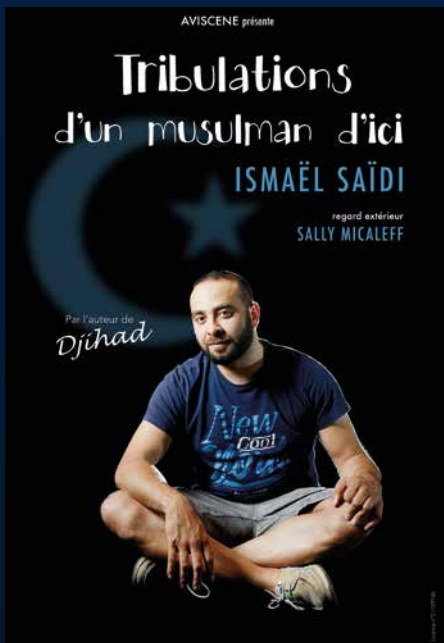
© Charlotte Abramow

MARINA ROLLMAN

CENTRE CULTUREL DIDIER BIENAIMÉ • LE 10 AVRIL 2021 À 20 H 30

Un regard espiègle sur notre étrange société, de l'absurdité, beaucoup, de la nécessité de rencontrer tous les habitants de notre planète... mais de rire surtout.

Un stand-up empreint de nonchalance, d'amour, de finesse, de fulgurances humoristiques et de réflexions pratiques...



TRIBULATIONS D'UN MUSULMAN D'ICI

Dans son spectacle seul en scène, véritable ouverture vers la communauté musulmane, Ismaël Saïdi (*auteur des pièces « Djihad » et « Géhenne »*) nous raconte avec une verve incroyable ce qu'a été sa vie, et nous donne un mode d'emploi qui, au-delà de l'humour, lutte contre l'islamophobie, le rejet, et met les points sur les « i » au nom d'une communauté qui a tendance à ne pas communiquer et à considérer qu'en dehors du cercle familial, on ne parle pas !

UNE ODE À LA JOIE ET À LA PAIX

L'auteur vous invite à venir le voir se démener à vous raconter sa vie dans un spectacle plein d'humour et de tendresse où s'entrecroisent, sans jamais s'entrechoquer, les cultures et les identités.

TRIBULATIONS D'UN MUSULMAN D'ICI

CENTRE CULTUREL DIDIER BIENAIMÉ

LE 6 OCTOBRE 2020

À 14 H 30

TOUT PUBLIC ET SCOLAIRE

SUR RÉSERVATION AU 03 25 74 92 12

CIRCUS INCOGNITUS

CIE JAMIE ADKINS

CENTRE CULTUREL DIDIER BIENAIMÉ

LE 21 MARS 2021 À 19 H • DÈS 6 ANS



CIRCUS INCOGNITUS

Clown, acrobate, jongleur, fildeférististe, Jamie Adkins est un véritable phénomène. Après avoir aiguisé ses multiples talents au Cirque du Soleil ou au Cirque Éloïze, il promène aujourd'hui son personnage sensible et lunaire sur les scènes du monde entier...

Poète aux mille et une inventions, il fascine les adultes comme les enfants, réinventant chaque soir un univers irrésistible à partir des objets qui l'entourent. Qu'il joue avec des balles indomptables, qu'il se batte avec un grand sac espiègle, qu'il lutte avec une chaise récalcitrante, qu'il tente de « dresser » deux échelles coriaces ou qu'il cherche un équilibre précaire sur un fil souple pour jongler avec des cerceaux, il fait hurler de rire des salles entières !

THE GLOSSY SISTERS

Trois voix puissantes, maîtrisées à la perfection : c'est ce qui frappe chez les Glossy Sisters.

TROUBLANTES, AUTHENTIQUES,
DOTÉES D'UNE ÉNERGIE FOLLE,
CES TROIS CHANTEUSES
SAVENT UTILISER LEUR ORGANE !

Des arrangements pointus, des voix tressées les unes aux autres, des individualités fortes, et des grains de voix qui parfois se fondent et s'unissent pour ne former qu'un seul son redoutable.

THE GLOSSY SISTERS

CENTRE CULTUREL DIDIER BIENAIMÉ
LE 13 FÉVRIER 2021 À 20 H 30



© Emilie Mori

LA CANICULE ET NOUS

CHACQUE ÉTÉ,
UN PLAN NATIONAL DE VEILLE
EST MIS EN PLACE
DU 1^{ER} JUIN AU 31 AOÛT

Dans ce cadre, les personnes en situation de handicap vivant à domicile et les personnes de plus de 65 ans particulièrement isolées sont invitées à se faire inscrire sur notre registre.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, la finalité de ce registre est d'organiser un contact périodique avec les personnes inscrites, afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles auraient besoin.

FAITES-VOUS RECENSER À L'ACCUEIL DU CMAS,
VIA LE SITE INTERNET
OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 25 71 62 47

AGENDA DES CONSEILS MUNICIPAUX

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020
HÔTEL DE VILLE (HEURE À DÉFINIR)

MARDI 10 NOVEMBRE 2020
HÔTEL DE VILLE (HEURE À DÉFINIR)

MARDI 15 DÉCEMBRE 2020
HÔTEL DE VILLE (HEURE À DÉFINIR)



Ville de
La Chapelle Saint-Luc



Vous partez bientôt en congé? Optez pour l'opération Tranquillité Vacances!



Connue sous le sigle OTV, l'opération Tranquillité Vacances permet de demander aux agents de la police municipale de surveiller votre domicile durant une absence prolongée...

UN SERVICE ENTIÈREMENT GRATUIT

Pour en bénéficier, vous devez vous inscrire auprès de la **police municipale** (rue Léo Lagrange), ou compléter le formulaire disponible sur notre site Internet.

Une fois l'inscription enregistrée, les agents de la **police municipale** effectueront régulièrement des rondes autour de votre domicile, de jour comme de nuit, en fonction de vos dates d'absence.

Ils pourront ainsi s'assurer de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, prendre immédiatement les mesures nécessaires.



POUR VOUS, VOTRE VILLE SOLIDAIRE ET ATTRACTIVE PAR NATURE

À peine les résultats de l'élection municipale publiés, la crise sanitaire a stimulé notre capacité à nous mobiliser, à assimiler des contraintes pour protéger les plus fragiles.

Habitants, conseillers citoyens, services de la Ville, partenaires, anciens et nouveaux élus, dans un élan de solidarité et d'incertitude devant l'inconnu, nous avons innové au quotidien.

Notre Maire en tête, nous avons servi et protégé les plus vulnérables, les plus isolés, en préservant la dignité et le respect dans une relation humaine contrariée par des consignes sanitaires souvent anxiogènes mais indispensables.

C'est un exercice à la fois épuisant et riche d'enseignement affirmant notre forte capacité à construire un avenir au service de l'intérêt général tout en restant au plus proche des habitants.

Face aux grandes difficultés économiques qui s'annoncent, la transition écologique s'inspire des mêmes valeurs, en mobilisant notre capacité à inventer, en préférant des voies citoyennes aux attitudes mercantiles, en osant produire sobrement au lieu de consommer sous hypnose médiatique, en mobilisant des énergies locales et participatives pour conduire les projets d'une ville qui avance.

Au service de Toutes et Tous, notre ambition pour les 10 ans qui viennent reste entière : maîtriser l'aménagement urbain, valoriser de nouveaux lieux de vie et d'échanges entre générations, accéder à des modes de déplacements économiques et sécurisés, favoriser l'économie circulaire et l'emploi local dans notre économie, combattre les précarités...

Notre exigence au quotidien est la vôtre. Toute la majorité vous remercie pour votre confiance et mobilise son énergie.

**Pour Vous, pour La Chapelle Saint-Luc,
pour une Ville qui avance, ambitieuse,
solidaire, attractive et naturelle.**

**Jean-Paul BRAUN, 1^{er} Adjoint au Maire,
au nom de la majorité municipale.**

En mars dernier a eu lieu l'élection municipale. Nous tenons à remercier les nombreux chapelains qui nous ont fait confiance malgré la crise sanitaire.

La peur de la Covid-19 a conduit à une très faible participation que nous ne pouvons que déplorer même si nous la comprenons dans ce contexte si difficile et incertain.

Notre première pensée va aux personnes touchées par cette maladie, directement ou par la perte d'un être cher.

Nous tenons aussi tout particulièrement à remercier les soignants et plus largement tous ceux qui ont œuvré en première ligne durant cette épreuve qu'a été le confinement, dans le public comme dans le privé.

La sortie définitive de cette crise sera sans doute encore longue et difficile mais ce mandat qui commence est le premier de ce que certains ont appelé « *le monde d'après* ».

Dans cet « *après* », notre équipe restera à votre écoute et à vos côtés.

Nous porterons votre voix au conseil municipal et travaillerons pour l'intérêt de tous les Chapelains, comme nous nous y sommes engagés durant la campagne.

Sans sectarisme nous accompagnerons les projets que nous estimons juste et nous critiquerons ceux qui ne vont pas dans l'intérêt de notre commune.

Notre équipe « Des Chapelains pour les Chapelains » s'emploiera durant les six ans à venir à ce que le monde d'après et la Ville de La Chapelle Saint-Luc soit meilleure : plus solidaire, plus écologique et plus responsable.

**Les élu-e-s de la liste
« Des Chapelains pour les Chapelains ».**

Naissances

NOVEMBRE 2019

BOUGHDADI Abdeslam • PARIGAUX Junejd • ABDOU Kemal • CHAUVIER Héllian • KINGUE Hannah • KANTURSKI Malik • EL ARYANI Insaf • AVDULAH Habib • HNIENE Lina • SOULEYMAN Mila • FOTSING NAOUSSI Spencer • DIBRANI Naser • MEHMETI Skender • BARBERIO Enzo, Raphaël, Eric • COULIBALY Shady-Youssef • DEVES RAIMUNDO Emael, Pedro

DÉCEMBRE 2019

DE LAUNAY Lilya, Chloé, Saadia • COLLIN Nolan, Randy, Jérémy • DEMERI Jonathan • ABOUBACAR Chahid • MOHAMED Ben-Naël • SAOUDI Kamélia • MIGNON Léo, Kévin, Michel • JEBALI Badr • EL ARNOUKI Soraya

JANVIER 2020

TOURE Inna • TOURE Sanna • CONTANT Lucas, Olivier, Philippe • BOUZEMI Djana, Ratiba • GAMBIO ELION Gabriel • GHAZI Chems-Eddine • CHHIM Ilian, Anis • RABOT Logan, Giovanni, Michel • ZAAGOUG Hasbia • DAAJI Zayd • HISSAOUI Jasmine • GNIONDE DIEUDONNE Kléryse, Aydan • PHAN Davy, Hoang-An • FAZLI Selim, Muharem • GHERRAS Maysse

FÉVRIER 2020

DAAJI Naïm, Mohamed • MAUREILLE Ciana • DJELLOULI Layel, Farida • GENTIL Abraham, Paul, Charles, Amélio • NOMBLOT Calilou, Alice, Angèle • LECOCQ FONKI Isaiah, Mikael, Ronald • LECOCQ FONKI Zaiah, Mélodie, Claudine • HERBLOT Lénaëlle, Aurélie, Véronique, Odette • FAZLI Adem

MARS 2020

AMROUCHE Elina • BRIET Sacha, Claude • KASKOR Mustafa-Azad • AFKIR Safae • MARQUIS Neïssa, Enaïra • PAULET Adam • FONTAINE Nesta, Roméo, Daren • BEDIN Charlie, Daniel, Olivier • TRAORE Raïley, Nabintou • OFFNER Côme, Marc, David, Grégory • LOKIOHITINA Rowan, Eyquem, Abel • CHAMBON Paul, Guillaume, Olivier • MAAZOUZ Akram • YILMAZ Esra • ATROKOUK Billel • KAIDI Naël

AVRIL 2020

MORENO Marcus • OMOREGIE Purity-Aiseosa, Liberty • OZER Mérvénur • NGUYEN Tahra, Kim-Ngan • ABAZI Angéline, Yasmina, Jessica

MAI 2020

ALI Alav • GUERET Mayron, Gabriel • MELLET Oways • ZAAGOUG Laya • NOURELYAKIN Imran • GHERBI DEBARGUE Kaïna • MAHMOUD Nour, Mounira • HAMOUSIN Djaylan • MARCHAL Naïl • GIRARDOT Nils • BOUCHROUAAT Badr-Addine • SOPPO Jemima, Joy • HOUMADI Laurianne, Ayana



www.ville-la-chapelle-st-luc.fr



www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc



www.twitter.com/LaChapelleStLuc



www.instagram.com/lachapellesaintluc



www.youtube.com/user/LaChapelleSaintLuc

Décès

NOVEMBRE 2019

CERISOT Pierre, Ulysse, Alfred, époux PLESSIS, 93 ans • BERTHEL Jeannine, Suzanne, 95 ans • RICCA Joseph, Louis, Emile, veuf MESSENGER, 94 ans • PIERRE Gisèle, Rose, épouse COUTET, 74 ans • BOUDIER Jeanne, Marie, Jacqueline, 68 ans • LUCQUIN Bernard, Michel, veuf MANSUY, 84 ans • KOCHER Simone, Paulette, Jeanne, veuve HUCHEROT, 90 ans • ONDERNARD MAURAUX Zoé, Nathalie, Michèle, 3 ans

DÉCEMBRE 2019

PARTOY Denise, Madeleine, Camille, veuve CHARLOT, 95 ans • LAAZIZI Hassana, veuve KDALI, 87 ans • CAMPOS DE ARAUJO Alvaro, Gil, 66 ans • MARIN Alain, Albert, 57 ans • RICHON Huguette, Augustine, épouse BOUCHOT, 70 ans • MACKELBERG Gérald, Marcel, Manuel, 57 ans

JANVIER 2020

ZOTT Violette, 81 ans • THOMAS Léone, veuve ECALE, 95 ans • BAUT Alfred, époux BELLENGER, 89 ans • DROT Suzanne, 94 ans •

NASSOUB Fatima, veuve BOUHRIDA, 79 ans • MEHMETI Bajrusa, veuve PEJA, 81 ans • ANDRE Jérôme, époux CORNUMAND, 48 ans • LHÔTE Daniel, époux FENOZAFY, 74 ans • BOST Jean, époux LAGNY, 76 ans

FÉVRIER 2020

BURZIO Olga, Madeleine, 90 ans • MONSSUS William, 88 ans • BURETEY Guy, Jules, veuf MARÉCHAL, 86 ans • GUILLEY Jacques, François, Eugène, époux DESVIGNES, 85 ans • COURTOIS Agnès, Henriette, veuve MAPELLI, 65 ans

MARS 2020

NICOLAS Sylvain, époux MANABLE, 41 ans • BOUHAMSA Jamaa, veuf AMAIDOUCH, 79 ans • VARENNES Philippe, Louis, 56 ans • HUTIN Alice, Hélène, veuve GIBLAS, 100 ans • LAPIE Jean-Claude, Jacques, Gaston, époux CADET, 78 ans • GERTSCH Lisiane, Pierrette, Elise, 68 ans • VAZQUEZ AYALA Barbara, 79 ans • LOËHLÉ Jacky, 76 ans • WAHALjou, époux BENDRISS, 60 ans

• CISSE Nouhoun, époux CISSE, 71 ans • HAMOR Mohammed, époux BOUFOUS, 90 ans • CANAUD Régine, Mireille, Gilberte, 69 ans • MONTEILLET Régis, Fleury, Roger, époux AMIDIEU, 69 ans

AVRIL 2020

HARLOT Max, Edouard, époux PERTRISSARD, 82 ans • CHAILLEY Alain, Robert, Serge, 49 ans • LAFTAL Mohammed, époux EL GADROURI, 77 ans • GADDOURI Mohammed, époux RAHMANI, 76 ans • MEURVILLE Jean-Pierre, Gaston, Alexandre, époux KEUSCH, 82 ans

MAI 2020

THÉOLISSAT Jacques, Ernest, Louis, époux DAMOISEAU, 89 ans • MEINHARD Daniel, René, époux BASSO, 73 ans • SAUNOT Gérald, Robert, Albert, époux BOURCY, 59 ans • BOULOGNE Marie-Ange, 83 ans • CHEQUIN Régis, 54 ans • NGUYEN Van Long, 62 ans • MASSON Michel, Pierre, époux GONZALÈS, 84 ans • MILLARD Marcelle, Georgette, Fernande, veuve ROUGEVIN, 96 ans

Mariages

NOVEMBRE 2019

Néant

DÉCEMBRE 2019

NTSIMBA DIAKABANA Guy, Roland et MAKOSSO Ridèle, Darnica, Jubelth • WESLINCK Patrick, Robert, Bruno et N'DJORE Aya, Marie, Chantal, Paula

JANVIER 2020

Néant

FÉVRIER 2020

BERTRAND André-Robert et BOUTEILLY Céline, Paulette, Suzanne

MARS 2020

Néant

AVRIL 2020

Néant

MAI 2020

Néant

A vibrant yellow background featuring a central pineapple wearing white sunglasses and holding two yellow and white striped straws. The pineapple has an orange slice on its front. Surrounding the pineapple are various summer items: a pink towel with a white starfish, a pair of red and white striped flip-flops, a pair of pink sunglasses, a pair of blue and pink flip-flops, a pair of white sunglasses, several orange slices, and ice cubes. The text 'Bonnes VACANCES!' is written in a playful, hand-drawn style.

Bonnes

VACANCES!